

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
Arrondissement d'ÉVRY
Canton de CORBEIL-ESSONNES

Tel : 01 64 57 03 02
Fax : 01 69 90 53 64

Courriel : echarcon.commune@wanadoo.fr



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE D'ÉCHARCON

24, rue Jean Comte
91540



Écharcon, le 16 octobre 2018

Madame la Présidente
du Tribunal Administratif de VERSAILLES
56 Av de Saint Cloud
78011 VERSAILLES

Dossier n° 1807064-13

Commune de MENNECY c/ Commune
D'ÉCHARCON
Ref : RÉFÉRÉ SUSPENSION

COMMUNICATION RÉFÉRÉ ET AVIS D'AUDIENCE

URGENT

Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles,
Mesdames et Messieurs les Conseillers du Tribunal Administratif,

J'ai l'honneur par la présente de vous faire part de mes observations concernant la requête en référé présentée par la commune de MENNECY, laquelle conteste les arrêtés n° 278-2018-10 du 5 octobre 2018 et 267-2018-01 du 24 septembre 2018 portant fermeture temporaire de la circulation routière Rue de la Montagne sur ÉCHARCON.

SUR L'URGENCE

1. Comme le montrent les cartes ci jointes, il existe **deux liaisons routières entre les communes de MENNECY et d'ÉCHARCON**,
 - l'une principale structurante, par le lieu dit « Montauger », à savoir la départementale D 153 apte à absorber une forte densité de véhicules puisque comme indiqué sur la carte ci jointe il a été compté (en 2016) 11 987 véhicules (VL +PL) PRODUCTION N° 1. Sur cette voie deux véhicules peuvent aisément se croiser.

- l'autre secondaire, via le passage à niveau automatique n° 20, les deux ponts sur la rivière Essonne, puis la rue de la Montagne de la commune d'Écharcon qui est une voie étroite où en certains points deux véhicules ne peuvent pas se croiser (sauf à rouler sur le trottoir).

Il convient de préciser que cette liaison routière qui traverse les Espaces Naturels Sensibles (ENS) est qualifiée très secondaire dans les documents tels le SCoT le PLD. PRODUCTION n° 3-1 et PRODUCTION n° 3-2.

- Il est à noter que la carte PRODUCTION n° 1, issue de la carte émise par la « Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'aménagement concernant le trafic routier en Essonne » ne mentionne pas la liaison secondaire, (fermée) objet de la requête.
2. Contrairement à ce qui est écrit au point I 13 de la discussion sur l'urgence, la fermeture de la voirie rue de la Montagne à ÉCHARCON n'a aucune incidence sur le transport des élèves qui se rendent au Collège de MENNECY car les élèves d'ÉCHARCON (ou d'ailleurs) utilisent les transports en commun ; cars scolaires lesquels ne peuvent pas emprunter l'itinéraire fermé, car il est depuis toujours interdit aux véhicules de plus de 3 t.
 3. La liaison reste malgré tout toujours ouverte pour les cyclistes et les piétons.

En tout état de cause malgré la fermeture de la voirie au niveau de la rue de la Montagne à ÉCHARCON la possibilité de relier les deux communes au moyen de véhicules légers et poids lourds reste tout à fait possible via la RD 153, avec plus de sécurité. L'allongement de la distance à parcourir via la départementale D 153 est inférieur en moyenne à 2 km (PRODUCTION 2). Par ailleurs la circulation des deux roues et des piétons reste toujours possible (liaison douce). IL N'Y A DONC PAS URGENCE.

SUR LES PIÈCES PRODUITES PAR LA COMMUNE DE MENNECY

1. Sur les rapports établis par la Police MUNICIPALE de MENNECY (Pièces 5 et 6 produites par MENNECY) :

Il s'agit de deux rapports établis par des agents de la Police de MENNECY qui se sont rendus sur la Commune d'ÉCHARCON, territoire sur lequel ces agents n'ont aucune compétence légale à agir.

En conséquence je demande que la production des pièces 5 et 6 de MENNECY ne soit pas validée par le Tribunal Administratif.

2. Sur le document délivré par la société ARS qui traite de la « VERIFICATION DE LA CAPACITE PORTANTE ET DETERMINATION DE LA LIMITATION DE TONNAGE » relative au « PONT DE LA RUE DE LA MONTAGNE ENTRE ÉCHARCON ET MENNECY (91) »

J'attire l'attention de Madame la Présidente du Tribunal Administratif sur le fait que le document produit par MENNECY (Production n° 7) est une étude qui ne porte que sur **UN SEUL PONT** or l'arrêté contesté mentionne l'absence de rapport de vérification sur les **DEUX PONTS** ; le document est donc insuffisant.

Par ailleurs, page 1/14, le rapport précise en son objet paragraphe 1 qu'il [.....à pour objet de vérifier la capacité portante du pont de la rue de la Montagne pour les passages exceptionnels des véhicules objets de la vente aux enchères du 13 aout 2017.].

Il est aussi mentionné (Production n° 7 de Mennecy) que [l'ouvrage est à interdire aux véhicules de plus de 12 tonnes en charge ...] or depuis la date du rapport de nombreux véhicules de plus de 12 t sont passés sur ces ponts au risque de fragiliser leur structure.

Il s'avère que le document ne traite que l'aptitude de charge d'un seul pont sur les deux, de plus l'avis mentionné dans l'étude était limité dans le temps à savoir les passages exceptionnels du 13 aout 2017, il interdit le passage des véhicules de plus de 12 t, il ne se prononce pas quant à sa fragilisation en cas de passages fréquents de poids lourds, ce qui a été le cas depuis la date d'établissement du rapport.

Ce document incomplet n'est pas probant. Pour ces raisons, je demande à madame la Présidente de ne pas retenir la pièce n° 7 produite par MENNECY.

SUR L'INSÉCURITÉ CRÉÉE PAR L'EXCÈS DE CIRCULATION RUE DE LA MONTAGNE ET PARTIELLEMENT RUE DES SABLONS

1 Constatations mentionnées dans des documents supra communaux SCoT et PLD :

On relève en particulier :

p. 36 du PLD : (Plan Local de Déplacement) : Traversée de Communes « dangereuses » ...ÉCHARCON, PRODUCTION n° 3-1

p. 38 du PLD : *Certaines voies, en traversée de commune, sont utilisées en évitement d'axes de transit, ce qui se traduit par des comportements de vitesse de la part des automobilistes. Il en découle des problèmes de sécurité pour les piétons et les vélos, et des nuisances pour les riverains.* PRODUCTION n° 3-2

2 Constatation sur l'état de la circulation avant la fermeture :

L'accroissement de la circulation dans notre Commune depuis ces deux dernières années est dû au nombre important de nouvelles constructions dans les communes environnantes dont MENNECY, mais aussi à l'utilisation par les automobilistes d'applications comme WAZE qui ont pour but de rediriger les automobilistes vers des itinéraires secondaires.

Comme le montrent les photos jointes PRODUCTIONS n° 4-1 à 4-8, et l'indiquent les témoignages de riverains PRODUCTIONS n° 5-1 à 5-4, appuyés par une plainte déposée par un riverain en Gendarmerie pour dégradation de son habitation PRODUCTION n° 6, il existe un réel problème de sécurité notamment aux heures où les enfants se rendent à pied à l'école.

Les témoignages des riverains produits dans ces pièces s'accordent tous à dire qu'il y a eu une augmentation notable du flux de circulation source d'insécurité, ces témoignages évoquent des insultes envers les riverains lorsqu'ils sortent avec leur véhicule de chez eux mais également des rixes presque quotidiennes.

Je voudrais ajouter que j'ai eu également le soutien spontané d'habitants qui bien que n'étant pas riverains de la zone critique empruntent ces voies. PRODUCTION n° 5-5

La solution à cette problématique ne peut pas être résolue par la seule Commune d'ÉCHARCON aussi j'ai dû prendre des mesures pour que cesse l'insécurité. Je me dois d'assurer avant tout la tranquillité des administrés.

Je vous prie de bien vouloir recevoir Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers du Tribunal Administratif, la présente réponse à la requête produite par Mennecey et l'assurance de ma parfaite considération.

Le Maire,

Gérard RASSIER

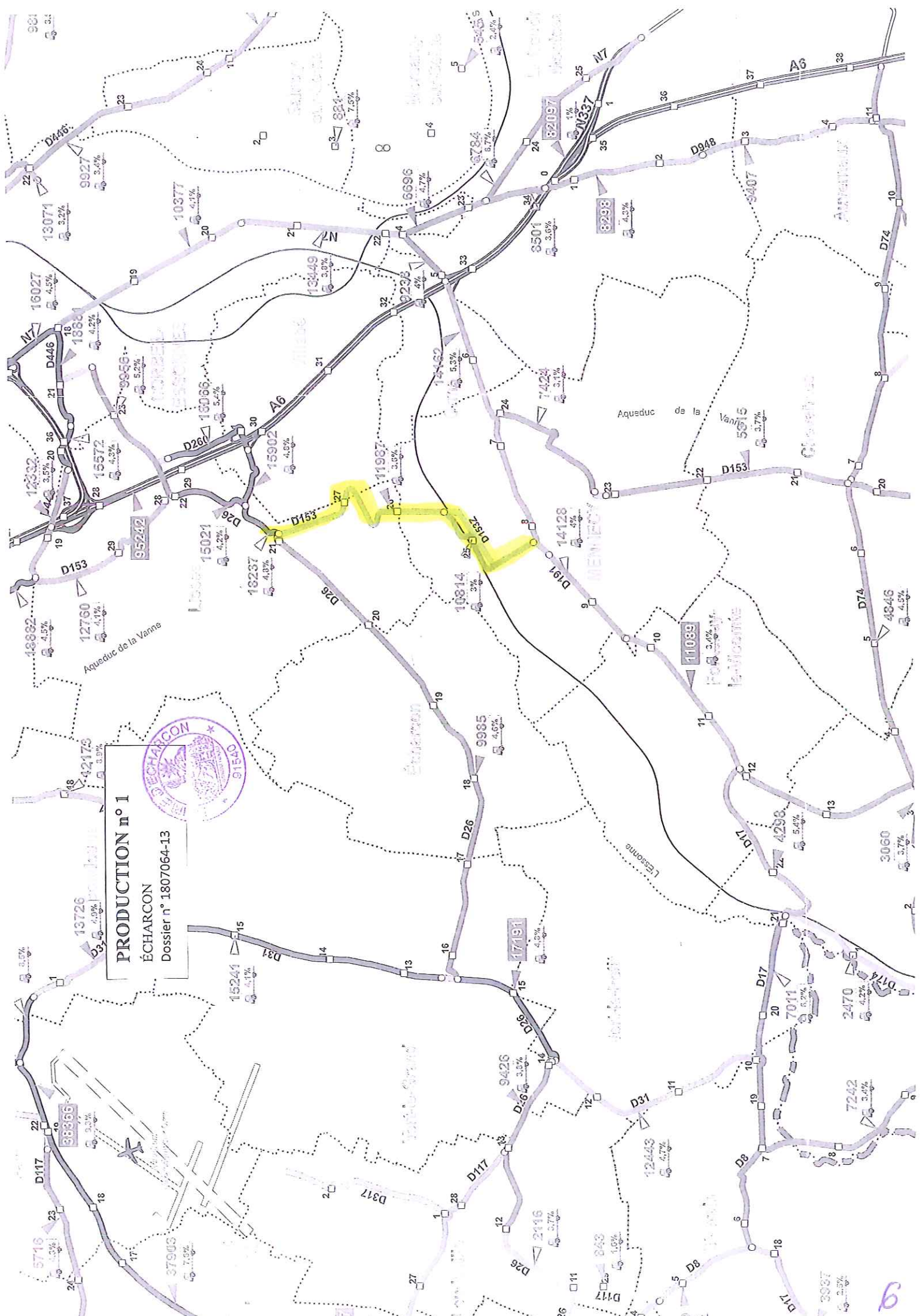


BORDEREAU DES PRODUCTIONS DES PIÈCES PAR ÉCHARCON

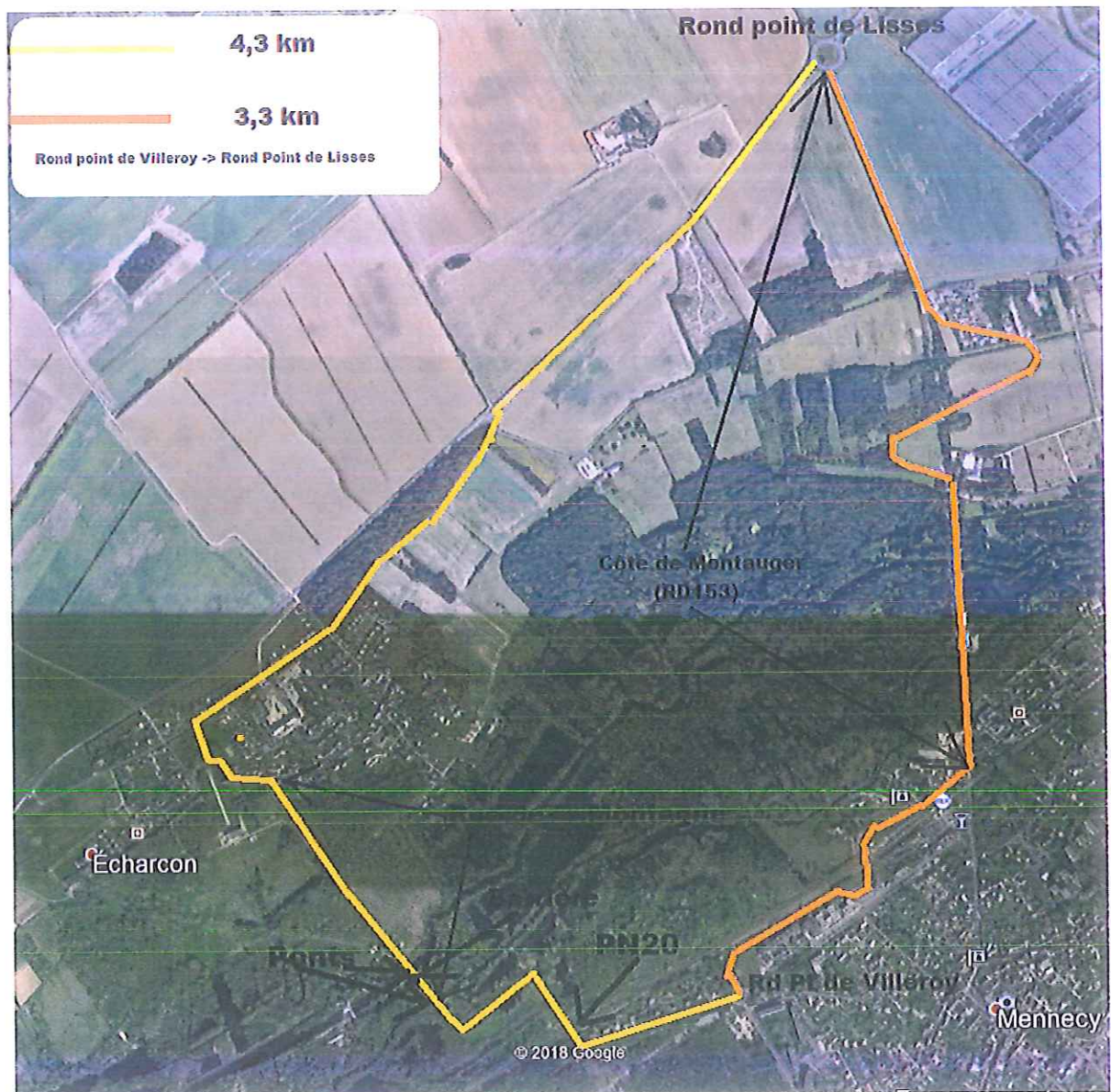
RÉFÉRÉ SUSPENSION

PRODUCTION n° 1	1p	Carte des liaisons routières principales dans le secteur MENNECY - ÉCHARCON
PRODUCTION n° 2	1p	Carte précisant les deux itinéraires routiers reliant les communes de MENNECY - ÉCHARCON
PRODUCTION n° 3-1	1p	Plan Local de Déplacement (PLD) : Traversée d'ÉCHARCON mentionnée dangereuse.
PRODUCTION n° 3-2	1p	Plan Local de Déplacement (PLD). Problème de sécurité lorsque ces voies deviennent axes de transit.
PRODUCTIONS n° 4-1 à 4-8	8p	Photos de véhicules de Poids total en charge de plus de 3,5 t en infraction.
PRODUCTION n° 5-1	2p	Courrier de plainte d'un administré : Madame RENARD
PRODUCTION n° 5-2	1p	Courrier de plainte d'un administré : Famille FREDET
PRODUCTION n° 5-3	2p	Courrier de plainte d'une administrée : Madame Marie-Hélène BREJOUX
PRODUCTION n° 5-4	2p	Courrier de plainte d'un administré : Famille BARRE-DAMY
PRODUCTION n° 5-5	3p	Courrier de soutien d'administrés non riverain M. et Mme MARECHAL
PRODUCTION n° 6	2p	Plainte d'un riverain à la Gendarmerie suite à dégradation due au passage d'un camion.

PRODUCTION n° 1
ÉCHARCON
Dossier n° 1807064-13

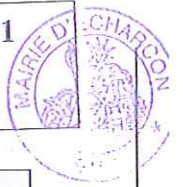


PRODUCTION n° 2



Carte montrant les deux itinéraires principaux entre les Communes de MENNECY et d'ÉCHARCON et l'emplacement de la fermeture partielle.

- 1. Itinéraire principal via la RD 153 et la côte de Montauger,**
- 2. Itinéraire secondaire via le passage à niveau n° 20 (PN 20), les petits ponts sur la rivière Essonne, les ENS et la rue de la Montagne.**



Objectif commun :

Hiérarchiser et partager la voirie pour de meilleures conditions de circulation, tous modes confondus ainsi que préserver la voirie de desserte locale du trafic de transit

Les principaux dysfonctionnements se caractérisent par :

- ✓ Des **parcours d'évitement** des axes congestionnés, qui empruntent une voirie d'intérêt communal (*RD153 à la côte de Montauger, RN191 pour la traversée de Mennecy, jonction RD31/RD26 au sud de Vert-le-Grand, report de la RN191 à Mennecy sur la RD31*)
- ✓ Des **nuisances sonores** qui concernent des **secteurs résidentiels** situés à proximité des axes routiers assurant les déplacements à l'échelle du département et de la région (*RD31 à Vert-le-Grand, RD26 à Echarcon, RN191 à Cerny, A6 à Ormoy, Auvernaux et Nainville-les-Roches*)
- ✓ Des **nuisances sonores** qui concernent le **centre des communes** en raison de la présence d'un trafic automobile important sur les voies communales (*RD8 à Itteville, RD17 à Saint-Vrain, RN191 à Mennecy, rue de l'Essonne – rue Pereire – RD17 à Ballancourt*)
- ✓ Des **congestions** sur des axes d'entrée/sortie du territoire ou en traversée de commune (*RD153 à la côte de Montauger => une partie du trafic se reporte sur la commune d'Ormoy, RN191 au centre de la commune de Mennecy, jonction RD31 – RD26 au sud de Vert-le-Grand, RD8 à Itteville et Saint-Vrain, RD449 – RD105 – RD83 qui traversent La Ferté-Alais*)
- ✓ Des **traversées de communes dangereuses** (*Auvernaux, Chevannes, Echarcon, Vert-le-Petit, Itteville, La Ferté-Alais*).

Orientation 1 :

Protéger du trafic de transit les voies d'intérêt communal à vocation de desserte locale

Les actions en lien avec cette orientation reposent sur la réalisation d'un certain nombre de projets routiers :

- Déviation d'Itteville sur la RD31 (projet en cours d'étude)
- Barreau entre la RD449 et la RN191 à La Ferté-Alais et déclassement de la RD449 en traversée de cette commune
- Déviation de la RN191 avec connexion à la A6 par un échangeur complet au Sud du Coudray-Montceaux (Schéma de principe adopté par le Conseil Général de l'Essonne le 22 Octobre 2007 et par les communes de Mennecy, Ormoy et Chevannes)
- Déviation de Leudeville, projet de barreau entre Saint-Vrain et le point d'échange entre la RD26 et RD31
- Doublement de la RD31 et RD26 au niveau de Vert-le-Grand (schéma directeur de voirie)
- Elargissement de la RD74 entre Ballancourt et Chevannes (schéma directeur du Val d'Essonne)



Objectif commun :

Hiérarchiser et partager la voirie pour de meilleures conditions de circulation, tous modes confondus ainsi que préserver la voirie de desserte locale du trafic de transit

Certaines voies, en traversée de commune, sont utilisées en évitement d'axes de transit, ce qui se traduit par des comportements de vitesse de la part des automobilistes. Il en découle des problèmes de sécurité pour les piétons et les vélos, et des nuisances pour les riverains.

Orientation 3 :

Affirmer la place des piétons et des vélos sur des voiries communales à vocation principale de desserte locale

Les actions préconisées consistent en des aménagements visant à :

- Augmenter l'attention des automobilistes
- Modérer les vitesses pratiquées
- Sécuriser les usagers les plus sensibles (piétons, cyclistes et PMR).

PRODUCTIONS n° 4



PRODUCTION 4-1 Croisement de camions rue de la Montagne



PRODUCTION 4-2

Camion rue de la Montagne

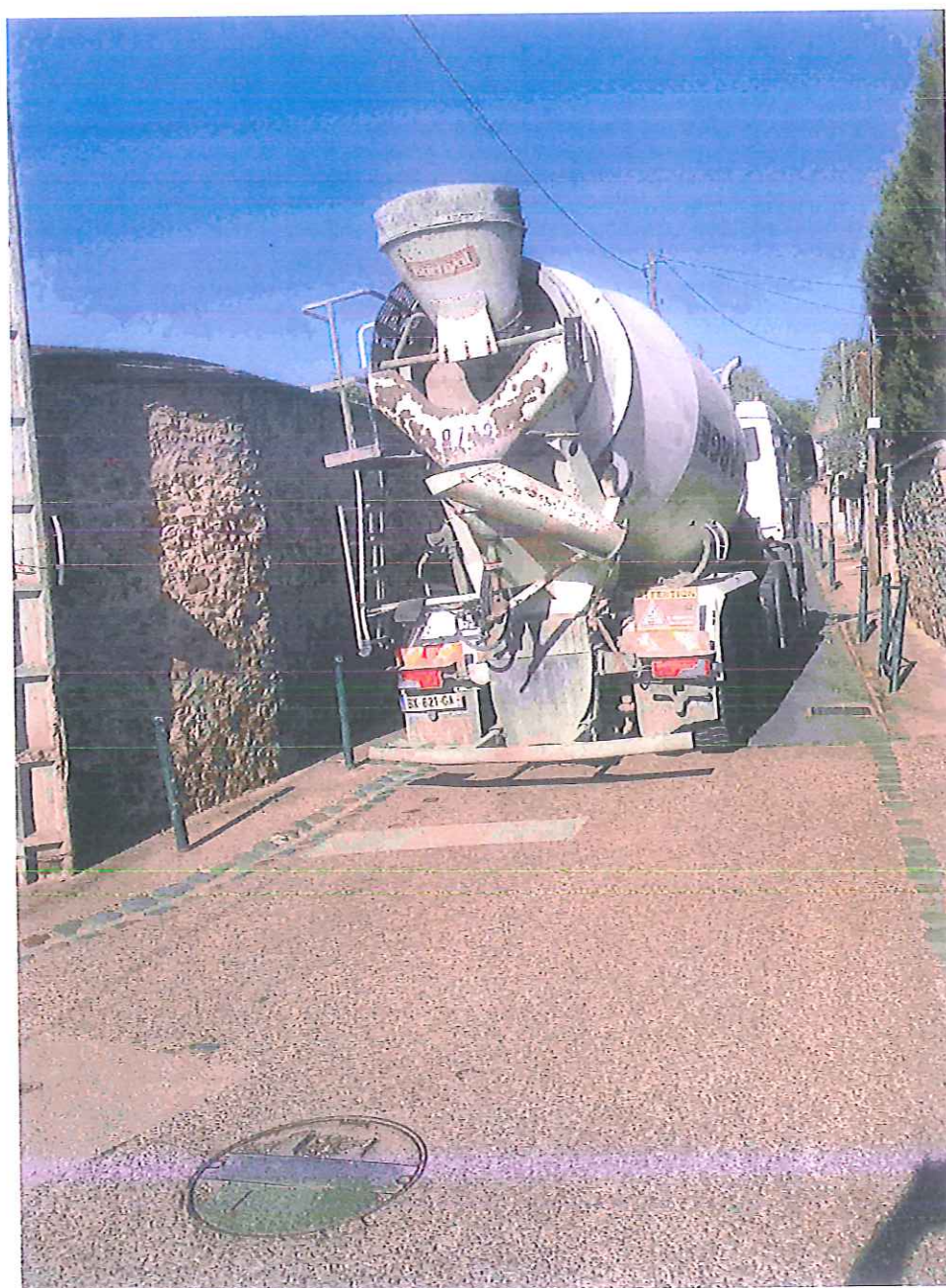


PRODUCTION 4-3

Camion en haut de la rue de la Montagne



PRODUCTION 4-4 Semi remorque porte véhicules haut de la rue de la Montagne



PRODUCTION 4-5 **Camion angle rue de la Montagne rue des Sablons**



PRODUCTION 4-6 Car traversant les ponts bas de la rue de la Montagne



PRODUCTION 4-7 Car haut de la rue de la Montagne



PRODUCTION 4-8 Destruction gouttière par un camion

Jessie Renard
64 Rue des Sablons
91540 ÉCHARCON

PRODUCTION n° 5-1 - 1

ÉCHARCON

Dossier n° 1807064-13



Écharcon, le 16/10/18

Je soussignée Jessie Renard, habitante d'Écharcon
déclare sur l'honneur subir de nuisances
liées au passage des habitants d'autres
villages dans Écharcon.

A savoir :

- Des rues trop étroites ne permettant le
croisement de voitures provoquant des
bouchons, des insivilités (insultes entendues
depuis chez moi), des camionnes qui restent
coincés bloquant les routes, des
déterrisseuses des routes, trottoirs,
barrières, certains "forcent" le passage
nous forçant à trébucher nos voitures
sur les trottoirs.
- Des difficultés à sortir de chez moi, avec



un flux de véhicules incessant,
pas le choix que de "forcer" pour
sortir, ce qui provoque des injures
des autres valeurs. Pas une journée
sans que je me sois fait insulter.

Pour rentrer chez moi, malgré
mon clignotant, des voitures
qui se garent sur mon bateau
pour laisser les voitures devant
moi passer, ne pouvant entrer,
elles reculent, provoquant de
nouveau l'agacement des véhicules,
des bouchons, ...

Depuis que le passage est fermé, malgré
les contraintes pour aller sur Menuey,
notre petit village est plus calme,
plus de passage incessant, plus serein,
nous pouvons nous promener à profiter de
ce village, manger dehors, laisser les
enfants faire du vélo, ... normal en fait.

Famille FREDET
31 rue des Sablons
91540 Echarcon

Echarcon, le 15/10/18

PRODUCTION n° 5-2

ÉCHARCON

Dossier n° 1807064-13





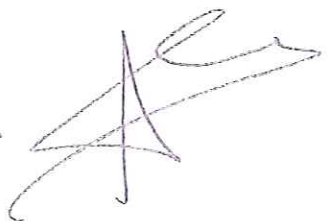
Madame, Monsieur,

Mons habitons depuis 20 ans à Echarcon.
Nous avons toujours connu beaucoup de nuisances
liées à la circulation traversant le village.

Depuis 23 ans, force est de constater que le
nombre de véhicules passant par les rues des Sablons / rue
de la Montagne a considérablement augmenté.

Chaque matin, nous sommes bloqués de longues heures
avant de pouvoir prendre la route. Des nuisances sont
presque quotidiennes, les véhicules abimés... Que dire
de la pollution sonore, des odeurs...

La situation est très dangereuse. Le village
est complètement inadapté au trafic actuel.

À l'attention




Madame Marie Hélène BREAUD
 42 Bis rue des Sables
 91300 Écharcon
 09 83 81 75 11

Le 15 Octobre 2018

Madame, Monsieur

Depuis environ deux ans j'ai constaté que le trafic routier dans Écharcon mettoit le village à terriblement caquener !

Cela devient insupportable (et très dangereux) ! En effet de 6h30 à 9h30 et de 17h00 à 20h00, nous pouvons constater un balaie incessant de véhicules ! Des embouteillages même !

De la police aux échappements, de la pollution sonore incessante, klaxons, disputes entre automobilistes et même des bagarres !

Une nuisance excessive des STOP grillés ! Du bruit urbain et véhiculaire en stationnement dégradés !

Ainsi nous habitants du village d'Écharcon nous ne nous sentons plus en sécurité.

Effectivement les automobilistes sont dangereux pour les piétons.

Mais nous faisons plus. J'ai moi-même et ma famille avons eu des retours de nos véhicules en stationnement de roues et de rétroviseurs d'arrachés ! Bien sûr sans trace



d'adresse!

Une fois voulant traverser la crête de la montagne en véhicule s'est arrêté à cause de mes jambes et en plus je me suis fait insulter!

Tout cela n'est vraiment plus vivable! Sans parler des Poids Lourds qui forcent le passage alors que la traversée du village est interdite et surtout pas possible.

Mes petites rues étroites ne permettent pas de tels passages et son trafic routier aussi important.

J'espère que cette lettre permettra la compréhension de ce cas le bon !!!

Écharcon est un village et pas une autoroute!

Merci de votre compréhension -

Madame, Monsieur, veuillez agréer mes
Sincères Salutations

15 octobre 201

Famille Balle Dany
42 Rue de Sallous.
Écharcon

PRODUCTION n° 5.4

ÉCHARCON

Dossier n° 180706



Madame, Monsieur,

par cette lettre nous voulons témoigner
des nuisances, engendrées par la circulation
intense qui traverse Écharcon.

Une circulation intense d'année en
année au niveau de la Rue de la
Nouragne et de la Rue de Sallous.

Nuisances sonores, pollution, insultes,
danger pour les piétons, les enfants,
voitures des riverains, arrivées, passage
de semi-remorque etc... Une
situation totalement dangereuse et
inconcevable pour un village absolument
pas adapté pour une voirie un tel flux
de véhicules.

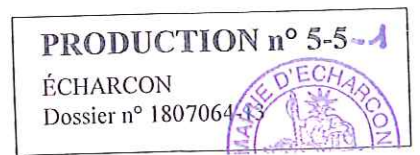
~~W. Balle~~ & ~~W. Balle~~

Le 14/10/2018.

Monsieur Madame MARECHAL James

18, sentier saint Antoine

91540 – ECHARCON



A l' attention de Monsieur le Maire d'ECHARCON Gérard RASIER.

Nous, nous permettons de vous joindre la copie du courrier, que nous adressons à votre homologue, Monsieur DUGOUIN-CLEMENT Maire de MENNECY.

Nous avons jugés qu'il avait très mal interprété la fermeture du pont d'Echarcon sur son courrier d'information du 09/10/2018. Voilà pourquoi, nous lui avons mis cet écrit.

Nous adhérons complètement avec votre prise de position.

Espérons qu'une solution puisse être trouvée, en concertation avec les autres communes.

Mais en attendant, je vous dis bravo. Je pense qu'il est bon de temps en temps, de faire bouger le Quotidien, et vous en avez eu le courage.

Je vous prie, Monsieur le Maire, de croire en nos respectueuses salutations.

Monsieur et Madame MARECHAL James

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines, appearing to be a stylized 'R' or 'B'.

Mr Mme MARECHAL James

Le, 14. 10. 2018.

18, sentier saint Antoine

91540 – Echarcon

PRODUCTION n° 5-5-2

ÉCHARCON

Dossier n° 1807064-



OBJET : Réponse courrier d'info Val d'Essonne

A l'attention de Monsieur DUGOUIN-CLEMENT Maire de MENNECY

Ayant pris connaissance de votre circulaire du 09/10/2018, Je viens par cette présente vous faire quelques remarques. Effectivement vous incriminé (seul) le MAIRE d'ECHARCON d'avoir enfin eu la sagesse de fermer le pont d'écharcon. Je soutien à fond la décision du Maire.

-Vous parlez d'arrêté, il y en a bien eu un d'affiché. Aussi par mécontentement, révolte, des personnes ont mis à terre les barrières sur lequel il était mis. Donc pas de protestation....

D'autre part, vous dite aussi, que des 19T peuvent circuler sur le pont !!! Je pense que le temps ou un cheval et une voiture passait celui-ci est révoluIl faut que les arches soient très robustes, alors il faut dire STOP. Avez-vous en mémoire l'accident de GÈNE EN Italie !!! Il faut en France, attendre l'accident pour être devant le fait accompli. Bien que le pont d'écharcon n'aurait pas le même impact, juste une broutille. Maintenant avez-vous vu la largeur d'un camion, je vous défi de le faire rouler au milieu des ponts !!! Que font les piétons !!! Ils se jettent à l'eau pour laisser passer ces dangers publics. Donc voyez- vous cette fermeture est de bonne augure.

Autre réflexion, quand vous ajouté que cela impact les echarconnais pour se rendre à la gare, c'est faux il n'y a pas de cars ni bus, donc, ils sont en voitures. Quant aux collégiens et lycéens, eux ont un ramassage scolaire, pas de changement.

J'attire votre attention sur les MILLIERS d'automobilistes qui soit dit en passant, s'insurgent trépignent, derrière leurs volant, je suis certaine que le ratio d'automobile, Echarcon allant vers Mennecy, et celui de Mennecy /Val d'Essonne n'est pas du tout identique. Aussi, vous avez Urbanisez votre ville, et reste à venir toute la plaine ST Jacques sur Ormoy, je crois quand bon gestionnaire, il aurait été sage de prévoir les infrastructures routières, avant de délivrer les permis de construire. Quand n'est- il du fameux contournement qui devrait dégager une bonne partie de l'axe sud de MENNECY ? A ce jour rien ? Aussi, je vous invite à faire une halte le matin, comme le soir, aux heures dites de pointes, vous ne pouvez plus sortir ni rentrer chez vous, vous êtes dans le rail D'OUESSANT.

Il faut bien que nous acceptions.

Alors tant mieux que le pont soit fermé. On nous rabâche quotidiennement pour l'écologie, ce que nous laisserons à nos Enfants !!! Mais malheureusement personne ne veut changer de modèle sociétale, et surtout ne pas devoir se séparer de la voiture Vivement un nouveau CRACH pétrolier cela calmera pas mal de gens. Ras le bol, que ce soit la même population qui subisse les nuisances. Surtout ne pas se montrer en colère, car je ne vous dit pas, les mots, les signes, les insultes, à voir même, d'en venir aux mains. Alors, je vous demande de faire vigilance, sans trainer des pieds, afin

25



que la gendarmerie soit présente sur notre commune pour faire respecter la circulation. Notre village ne possède pas de trottoirs, d'où un danger constant. Surtout pour les jeunes enfants et personnes âgées.

Depuis trente ans j'ai écrit aux présidents successifs du département, le dernier en date Mr DUVOVRAY, pour que l'on crée en parallèle du CD 26 une piste cyclable, afin de pouvoir se rendre sur EVRY à vélo sans trop de risques, et bien on m'a répondu à chaque demande, mais il fallait que l'on étudie l'affaire. Voir avec le service des grands travaux etc. Vous comprendrez qu'à mon niveau l'on s'en fiche..... JE suis une dame **D'UN CERTAIN** âge, qui prend encore son vélo, et je voudrais quand je pédale, ne pas avoir (une olive aux fesses.) LA voiture aujourd'hui, est le prédateur de l'homme !!!

J'arrête là, ma réponse auquel je voulais vous dire mon fond de pensée.

Je souhaite, Monsieur le MAIRE, ne pas vous avoir importuné avec mon écrit.

Dans l'attente, peut-être de la réponse ;

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Mr Mme MARECHAL JAMES

P.S – copie à Mr RASSIER Maire d'Echarcon

Mr IMBERT Patrick Président de la CCVE



GENDARMERIE NATIONALE			
Compagnie ou escadron			
COB BONDOUFLE			
BP BONDOUFLE			
Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
67864	03430	2018	

ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE

PROCÈS-VERBAL DE DÉGRADATIONS

AUDITION DE VICTIME

Nmr pièce	N° feuillet
	1 / 2

		<i>Analyse et références</i>		NATINF
Fait	DELIT DE FUITE APRES UN ACCIDENT PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE TERRESTRE			
Qualification	DELIT			
	Du 07/05/2018 à 11:00 au 07/05/2018 à 11:30		Code Postal, Commune	ECHARCON 91540 (France)
	Adresse de commission du fait		33 RUE DES SABLONS	INSEE 91204
	Nature lieu		MAISON INDIVIDUELLE	42
Prévu	ART.434-10 AL.1 C.PENAL. ART.L.231-1 C.ROUTE.			
Réprimé	ART.434-10 AL.1, ART.434-44 AL.4, ART.434-45 C.PENAL. ART.L.231-1, ART.L.231-2, ART.L.231-3, ART.L.224-12 C.ROUTE.			

		<i>Analyse et références</i>		NATINF
Fait	DÉGRADATION OU DÉTERIORATION VOLONTAIRE DU BIEN D'AUTRUI CAUSANT UN DOMMAGE LÉGER			
Qualification	CONTRAVENTION DE CLASSE 5			
	Du 07/05/2018 à 11:00 au 07/05/2018 à 11:30		Code Postal, Commune	ECHARCON 91540 (France)
	Adresse de commission du fait		33 RUE DES SABLONS	INSEE 91204
	Nature lieu		MAISON INDIVIDUELLE	7905
Prévu	ART.R.635-1 AL.1 C.PENAL.			
Réprimé	ART.R.635-1 AL.1, AL.2 C.PENAL.			

Saisine du service enquêteur

Affaire	Elodie BRUNEL
---------	----------------------

Le vendredi 11 mai 2018 à 20 heures 35 minutes.
 Nous soussigné Maréchal des logis-chef Hind OUEZZAIN, Officier de Police Judiciaire en résidence à BONDOUFLE
 Vu les articles 16 à 19 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale.
 Vu les articles 10-2 à 10-5 du Code de Procédure Pénale.
 Nous trouvant au bureau de notre unité à BONDOUFLE 91070 rapportons les opérations suivantes :

IDENTITE DE LA PERSONNE VICTIME

Sexe	Nom	Prénom		
F	BRUNEL	Elodie		
Situation de famille		Validité état-civil		
Célibataire		Identité confirmée		
Date naissance	Commune naissance et Code Postal	Pays	INSEE	
02/02/1973	VERSAILLES 78000	France	78646	
Adresse		33 rue des Sablons		
Commune résidence et Code Postal		Pays	INSEE	
ECHARCON 91540		France	91204	
N° de téléphone	N° tph portable	Profession	Nationalité	
	06.72.58.62.66	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	Française	
e-m@il		Fax		

COMMUNICATION PAR VOIE ELECTRONIQUE AU COURS DE LA PROCEDURE

La personne dénommée ci-dessus accepte de recevoir communication des avis, convocations et documents intéressant la procédure par voie électronique.
 Cette communication pourra se faire par SMS au numéro de téléphone suivant : 06.72.58.62.66
 La personne est informée qu'elle peut se désister de ce consentement à tout moment de la procédure ou signaler tout changement concernant le mode de communication choisi ou les coordonnées fournies.
 Durant l'enquête de gendarmerie, cette démarche devra s'effectuer directement dans les locaux de l'unité en charge de la procédure. A l'issue de cette phase d'enquête, la personne entendue devra s'adresser au greffe de la juridiction saisie de son dossier.

MESURES DE PROTECTION

Au regard de l'évaluation personnalisée de la victime réalisée par nous, Maréchal des logis-chef Hind OUEZZAIN, Officier de Police Judiciaire en résidence à BONDOUFLE, aucune mesure particulière de protection ne nécessite d'être mise en oeuvre.

La personne entendue

L'Officier de Police Judiciaire



27

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare en qualité de propriétaire

NATURE, DATE (OU PÉRIODE) ET LIEU DES FAITS

Période du 07/05/2018 à 11 heures 00 au 07/05/2018 à 11 heures 30. Lieu : 33 RUE DES SABLONS à ECHARCON 91540

PRODUCTION n° 6 -2

ÉCHARCON

Dossier n° 1807064-13



CONSTATATIONS (RENSEIGNEMENTS UTILES, MANIÈRE D'OPÉRER)

Un véhicule de type transporteur à hayon percute l'angle du mur, la gouttière, le conducteur repart sans établir de constat à l'amiable.

MESURES PRISES

Photographies réalisées.

DÉGÂTS ET PRÉJUDICE

Devis en cours.

ASSURANCE

Compagnie : ASSUR'TOIT CAISSE D'EPARGNE - Siège : - Agence : - N° police : 009259359 - Fin de validité : 31/12/2018 - Risques couverts : Multi-risques habitation

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES (AUDITION)

« J'habite à l'angle de la rue de la Montagne et la rue des Sablons à ECHARCON.

J'ai été prévenu par ma voisine que mon mur avait été abîmé par un véhicule de type fourgon et avait pris la fuite.

Il a abîmé tout l'angle de mon mur, ma gouttière et sa fixation.

La voisine est venu me voir et elle m'a communiqué les coordonnées du témoin qui a vu l'accident. Il s'agissait de Victor joignable au 06.51.46.44.97. Il a pris une photographie du camion, je vous la transmet.

Il a relevé immatriculation du véhicule à savoir DX-682-CG.

Un véhicule de marque Ford a aussi été percuté lorsque le camion a manœuvré.

Une patrouille de gendarmerie est intervenue sur appel du maire.

Je dépose plainte pour ces faits dont je suis victime.

Information à l'intéressée :

Les informations vous concernant collectées dans le présent procès-verbal peuvent être enregistrées et utilisées dans un traitement de données à caractère personnel de la gendarmerie nationale.

Vous pouvez obtenir communication de ces données, ainsi que, en cas d'erreur, leur rectification ou leur suppression. Ces droits s'exercent indirectement par l'intermédiaire de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 8 rue Vivienne, 75083 Paris CEDEX 02.

Je déclare la réalité des faits énoncés ci-dessus. Je dépose plainte et j'ai reçu un récépissé de dépôt de plainte.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

A BONDOUFLE 91070, le 11 mai 2018 à 20 heures 55 minutes.

La personne entendue

L'Officier de Police Judiciaire

